



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 février 2019

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE DU PORT

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.02.017

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE DU PORT

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Considérant que le budget 2019 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la ville.

Comme en 2018, le budget primitif n'intègre ni le résultat de l'exercice, ni les restes à réaliser. Ces derniers seront pris en compte au budget supplémentaire.

Le budget primitif du budget annexe du port s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Rappel BP 2018	Proposition BP 2019	Rappel BP 2018	Proposition BP 2019
FONCTIONNEMENT	40 000.00	45 257.00	40 000.00	45 257.00
INVESTISSEMENT	1 802.00	1 357.00	1 802.00	1 357.00
TOTAL	41 802.00	46 614.00	41 802.00	46 614.00

La section d'investissement prévoit en recettes les amortissements pour 1 357 € qui permettent d'inscrire une dépense du même montant en acquisition de matériel

La section de fonctionnement prévoit 37 200 € de charges à caractère général dont 30 000 € de prestations de service (interventions de l'association des pêcheurs plaisanciers). Les autres dépenses concernent essentiellement l'entretien des installations (installation et balisage), le remplacement de matériels et la communication auprès des usagers.

Les autres chapitres de dépenses représentent : charges de personnel (5 200 €), admissions en non-valeur (500 €), charges exceptionnelles et dotations aux amortissements (1 357 €).

Le budget est équilibré par les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 45 257 €. Ce montant prend en compte le niveau d'activité réalisé en 2018 avec l'application des tarifs tels que votés par le Conseil Municipal.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'avis du Conseil Portuaire en date du 28 novembre 2018,
- Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 4 février 2019,
- Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 février 2019,
- Vu** le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

Affiché le 12 03 2019

Envoyé en préfecture le 08/03/2019

Reçu en préfecture le 08/03/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20190228-D201902017-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe du port

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU